

27/04/2023

Signature d'une convention de partenariat entre la Cité du réemploi et les bibliothèques de Mulhouse

Aujourd'hui, jeudi 27 avril, Anne-Catherine Goetz, Adjointe au Maire déléguée à la Culture et au Patrimoine et Pascal Schwartz, Président de la Cité du réemploi sont réunis à la bibliothèque Grand'Rue pour la signature d'une convention de partenariat entre la Cité du réemploi de Sausheim et les bibliothèques de Mulhouse. Objectifs de ce partenariat : offrir une seconde vie et valoriser les ouvrages sortis des collections des bibliothèques.

Les bibliothèques de Mulhouse ont pour mission de proposer à tous les Mulhousiens une offre documentaire généraliste, actualisée et équilibrée. Elles procèdent de manière régulière à des opérations de désherbage* des documents usés, abîmés, au contenu périmé ou ne correspondant plus à la demande des usagers.

La Cité du réemploi est un projet porté par l'association Tri Service implantée à Sausheim. Elle poursuit des objectifs écologiques à travers la réduction des déchets, mais également sociaux grâce à l'insertion professionnelle.

A partir de 2023, les bibliothèques de Mulhouse et la Cité du réemploi mettent en place un partenariat pour valoriser les documents sortis des rayons. Ils seront collectés trois fois par an dans trois bibliothèques du réseau mulhousien : Coteaux, Grand'Rue et Salvator. Une fois les documents récoltés, les équipes de la Cité du réemploi vont les trier pour qu'ils soient proposés à la vente dans leur magasin (tarif de 0,50€ à 2€) ou valorisés en filière papier.

Une autre partie des documents sortis des rayons continuera d'alimenter la boîte à livres du Parc Steinbach, gérée par les bibliothèques de Mulhouse. De même, les associations et structures locales pourront également continuer de solliciter les bibliothèques pour bénéficier de dons de livres.

Cette signature de convention est possible grâce à la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 indiquant que les documents appartenant aux bibliothèques des collectivités territoriales telles que Mulhouse et dont elles n'ont plus usage peuvent être cédés à titre gracieux à des associations dont les ressources sont affectées à l'économie sociale et solidaire. De plus, par dérogation, ces documents peuvent être cédés à titre onéreux par ces mêmes associations.

(*) L'action de désherbage consiste à retirer des rayonnages les documents (ouvrages, revues...) qui ne peuvent plus être proposés au public.

Contact presse

Nina OUMEDJKANE

Tél. : 03 89 32 59 92

Port. : 06 29 68 13 46

nina.oumedjkane@mulhouse.fr

 @Mulhouse_presse

 mulhouse.fr/fr/espace-presse/